

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
Annexe 1

**Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Métiers de l'agriculture »**  
**Grille d'évaluation pour l'épreuve ponctuelle terminale E4.1 pour les candidats en CCF**

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

CP4.1 * :							
Critères	Indicateurs	Évaluation				Note	Observations
		--	-	+	++		
<b>Qualité de la présentation de la situation professionnelle réalisée</b>	- pertinence du choix de la situation au regard du contexte professionnel - précision de la description de la situation					/4	
<b>Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique</b>	- explication et justification des modalités des différentes tâches exécutées - pertinence et chronologie de la succession des tâches - justification du choix ou de l'usage fait des outils et du matériel - prise en compte de la sécurité					/10	
<b>Qualité de l'appropriation de l'opération réalisée et de la réactivité en situation</b>	- aptitude à rendre compte de l'opération technique - qualité de l'information technique et du vocabulaire professionnel - identification des points de vigilance liés à l'opération - adéquation des réponses					/6	
<b>Note finale E4.1 sur 20 en points entiers</b>						<b>/20</b>	

\* : la grille nationale est utilisée pour évaluer la capacité intermédiaire CP4.1 pour tous les supports de formation MP3. Le libellé de la capacité doit être renseigné par l'examineur.